

Paris le 8. Jne 1840

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir de Mr. Flury
Herard de Paris l'ordre de vous compter une
nouvelle somme de Cinq mille francs destinée
avec celle de fr. 10,000. déjà fournie, à compléter
les quinze mille francs affectés à solder
les frais de Copie des ouvrages de Raphael.
Nous avons donc l'honneur de vous prévenir
que nous tenons encore cette somme de Cinq
mille francs à votre disposition & pour continuer
de régulariser la chose selon l'usage, nous
vous envoyons sous ce pli la double quittance
de cette somme, que vous aurez la bonté
de nous renvoyer signée.

Mr. Flury Herard nous écrit aussi qu'il
vient d'être chargé par le Ministre de
l'Intérieur de fournir dorénavant les fonds
destinés au service de l'Académie de France à Rome,
à raison de fr. 100,000 par année, distribués

en cinq paiements, égaux & successifs, à partir
de l'exercice de 1841. — J'aurais chargé le ^{comptable} de
ces paiements & de mettre à votre disposition,
Messieurs le Directeur, à dater du 1^{er} janvier
1841, une première somme de fr. 20,000

Vous continueriez donc de faire voir à
l'Académie de France le service que
nous faisons déjà depuis bien des années, mais
sur un nouveau pied de comptabilité & avec
quelques changements dans les formes

Vous ne pouvez mieux nous faire
connaître les nouvelles dispositions d'une telle
matière, qu'en nous communiquant la lettre
elle-même que nous venons de recevoir de Mr
Flary Fléris, & à laquelle est annexée
la copie de ce que le Ministre lui a écrit
à ce sujet. Veuillez en prendre connaissance
& nous la renvoyer ^{comptable} unie
que, quant à nous, nous mettrons toute exactitude
à nous conformer à ce qui nous regarde dans
ces nouvelles dispositions, comme notre ^{comptable} ordinaire
à nous prêter à ce qui peut intéresser
le service de l'Académie & sur tout vous être

personnellement agréable.

Veuillez agréer, Messieurs le Directeur,
la nouvelle assurance de notre considération
la plus distinguée.

Je vous prie
Non, devant vous
peu de remarquer encore, (Messieurs, que d'après
les nouvelles dispositions prises pour ce qui regarde
l'Académie de France, & conséquemment en ce qui
que Mr. Flary Fléris nous donne, nous ne
pouvons plus désormais payer à l'Académie
qu'au change courant du jour, auquel nous
nous tiendrons. — mais c'est toujours le même
intégrale que nous payerons de somme
annuelle, puis que nous ne pouvons pas de faire
à l'Académie.

Messieurs le Chevalier Jagers
Directeur de l'Académie de France
à Rome